

**SERVICE ASSAINISSEMENT DU SYNDIACAT DES EAUX**

**Service Public d’Assainissement Non Collectif (SPANC)**

**2 RUE DE LA MAIRIE DE St ANGE**

**SAINT ANGE LE VIEIL**

**77710 VILLEMARECHAL**

**Tel: 07 86 49 85 23**

siaaep.spanc@gmail.com

**SUR RENDEZ-VOUS**

*Le technicien du SPANC du syndicat réalise actuellement les contrôles de bon fonctionnement des installation d’assainissements non collectifs. La première étape consiste a vérifier si les installations non conformes lors des acquisitions ont bien été réhabilitées comme l’exige la législation, dans un délai d’un an. Il réalise également les contrôles d’assainissements indispensables lors de la vente d’un bien. Les projets de rénovation des installations doivent être validé par le SPANC et les créations doivent également être approuvés pour qu’un permis de construire*

*d’un nouveau logement soit instruit.*

**QUELQUES CONSEILS :**

**CANALISATION BOUCHÉE ? MAUVAISES ODEURS ? FOSSE SEPTIQUE PLEINE ?**

Lorsque votre fosse septique est pleine, vos canalisations sont rapidement impactées. Cela commence souvent par un

écoulement difficile de l’eau de la douche ou des différents lavabos de la maison. Vous pouvez aussi constater des

remontées d’eaux usées. Les canalisations bouchées se font de plus en plus nombreuses.

Ainsi, vous pouvez aussi remarquer qu’une à plusieurs canalisations se mettent à dégager de mauvaises odeurs.

Souvent, ces mauvaises odeurs sont présentes dans la maison, mais aussi à l’extérieur, en particulier autour de la fosse septique ou de la fosse toutes eaux. Si vous détectez ces premiers signes, il est sûrement temps vérifier le niveau de votre fosse !

Si vous possédez une **micro station**, réservée aux toutes petites parcelles, l’entretien est fréquent et l’intervention de l’installateur dans le cadre d’un contrat de maintenance est indispensable.

**VIDANGER VOTREOS FSE SEPTIQUE : À QUI FAIRE APPEL ?**

Si votre fosse septique est pleine, il ne faut pas attendre et la vidanger au plus vite ! En effet, une fosse septique bouchée risque de provoquer de nombreux désagréments, si le problème n’est pas rapidement réglé. La vidange de la fosse septique doit être effectuée par un professionnel agréé par la préfecture.

Pour éviter les désagréments d’une fosse septique ou d’une fosse toutes eaux pleine, pensez à surveiller son niveau et à faire des contrôles réguliers. Pour vous aider à vous repérer, sachez que la vidange de la fosse septique doit s’effectuer en moyenne tous les 4 à 5 ans, selon la contenance de la cuve et le nombre d’habitants de la maison.

**ATTENTION AU CHOIX DU VIGANGEUR!**

Dans cette profession comme pour d’autres, des entreprises sont plus ou moins scrupuleuses, aussi bien sur le prix que sur la qualité du travail.

En 2023, le prix d'une vidange de fosse toutes eaux ou fosse septique, qui se situe généralement **entre 250€ et 450 euros**, varie selon de nombreux éléments. Faites établir un devis.

Il s’agit aussi de s’assurer de la destination des boues, les entreprises doivent être agréées par la préfecture.

**14 vidangeurs sont agréés sur le département. Suivez le lien ci-dessous.**

https://www.seine-et-marne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-et-cadre-de-vie/Eau/Assainissement/Agrement-des-vidangeurs/Liste-des-vidangeurs-agrees

*JP GASCUEL*

*VP SIAAEP*